

AART J. A. VAN ZOEST
Utrecht

LE FICTIONNEL ET LE NON-FICTIONNEL*

1. Distinguer entre textes fictionnels et textes non-fictionnels, c'est (a) prendre les textes, dans leur ensemble, pour des signes, (b) assigner à ces signes un statut.

Pourquoi se servir du mot *fictionnel* et non pas de *littéraire* ou bien de *fictif*?

Tous les textes littéraires sont de nature fictionnelle. Tous les textes fictionnels ne sont pas littéraires. Le nombre de textes fictionnels excède celui des textes littéraires. L'admission d'un texte fictionnel au domaine prestigieux de la littérature dépend du consensus de lecteurs professionnels de tout acabit: écrivains, éditeurs, critiques, enseignants. Ce consensus se crée en vertu des jugements de valeur des uns et du conformisme des autres. Il est abondamment discuté, contesté et souvent altéré. Le corpus des textes littéraires est changeant, difficilement définissable. Il est beaucoup plus aisé de tomber d'accord sur ce qui est le corpus des textes fictionnels. Voilà l'avantage de l'utilisation de la notion de *fictionnel*: elle a un sens purement sémiotique, exclut des connotations évaluatives et permet la délimitation assez précise d'un corpus.

Il en est autrement pour la distinction entre les notions de *fictionnel* et de *fictif*. L'épithète *fictionnel* s'associe en principe au substantif texte ou aux substantifs désignant des catégories textuelles: document, rapport, journal, testament, etc. L'épithète *fictif* s'associe en principe aux substantifs désignant les référents du texte, que ce soit le référent global (univers, monde) ou des parties de ce référent (lieu, personnage). Le mot *fictionnel* définit le mode de la représentation, celui de *fictif* le mode du contenu. Le premier détermine la nature des signes que sont l'ensemble textuel et ses constituants. Le second détermine le caractère imaginaire, non-existant, non-réel, de leurs référents. Dans la phrase «Anna Karénine fut

* Ce texte a fait l'objet d'une communication présentée au 14^e Congrès de la Fédération Internationale des Langues et Littératures Modernes, Aix-en-Provence, 28 août - 2 sept. 1978.

malade», le sujet est fictionnel, le prédicat est non-fictionnel, et les référents de ces deux syntagmes sont respectivement fictifs et non-fictifs. Bien entendu, la phrase entière est fictionnelle et son référent global est fictif.

(Une parenthèse. Je laisse ici de côté l'emploi de l'épithète *fictif* en combinaison avec des substantifs désignant des catégories textuelles — *journal fictif*, *testament fictif*, etc. Le sens du mot *fictif*, en ce cas, s'approche de celui de 'faux, contrefait'. Il a une connotation spécifiquement intentionnelle et une portée souvent juridique.)

2. Si la détermination du statut sémiotique d'un texte présuppose qu'on le prend pour un seul signe, cela n'empêche que le texte est un signe complexe se composant d'un nombre illimité d'autres signes de toutes sortes: éléments textuels, structures, figures. Tout ces signes ont leur référent. Sur certains de ces référents — pas tous — le critère de la fictivité/non-fictivité est applicable. (Pas tous; les référents des purs outils syntaxiques ou logiques, tels que le mot *ou*, échappent à l'antinomie.) Lorsque le référent est fictif, le signe est dit être fictionnel.

Dans le texte non-fictionnel, il n'y a pas de signes fictionnels. Pas d'Anna Karénine dans un rapport médical officiel.

Le texte fictionnel, au contraire, comprend un grand nombre de signes non-fictionnels. Il se caractérise pourtant par la présence d'un certain nombre de signes fictionnels. (Pas nécessairement en poésie lyrique, un cas particulier de fictionnalité.) Tels sont, par exemple, les noms propres dénotant un lieu ou un personnage imaginaires. Tels sont aussi les sous-ensembles textuels dénotant des événements ou des suites événementielles non-réels. Ces signes sont des indices de fictionnalité pour l'ensemble textuel. Leur présence est condition suffisante pour qu'on assigne au texte son statut global de texte fictionnel.

3. Ce ne sont pas là les seuls indices de fictionnalité que le texte fictionnel comprend. (Signalons que le mot *indice* a ici son sens Peircien; les signes en question se trouvent dans un rapport de simple contiguité existentielle avec ce qu'ils dénotent, et ils «attirent l'attention sur quelque chose».) Certaines figures — procédés de structuration conventionnels et dits littéraires — sont, à elles seules ou en combinaison avec d'autres, de tels indices. Le fait de versification en constitue un exemple, en poésie. La formule «il était une fois...» est également un tel indice; il indique en même temps qu'on a affaire à un genre fictionnel particulier, à un conte de fées. Dans les textes narratifs, les énoncés évoquant des réflexions ou des sentiments rapportés par focalisation interne et annoncés par des formules du type «il pensa que...»/«il sentit que...» sont des indices de fictionnalité.

L'inventaire des indices de fictionnalité n'est pas épuisé avec ces quelques exemples. Il existe également des indices externes (extratextuels) de toutes sortes. Ainsi, les sous-titres indiquant quelque genre littéraire (roman, nouvelle, tragédie, fable, anti-pièce) le sont aussi. Et parfois les

titres eux-mêmes le sont, car le texte intitulé *A la recherche du temps perdu* est sans doute fictionnel, tandis que *Les aéromoteurs modernes* accompagne un texte non-fictionnel. Le nom de l'auteur peut être ou devenir un indice de fictionnalité, voire celui de l'éditeur, la matérialité du texte (papier Hollande!), l'endroit dans la bibliothèque ou dans la librairie où il peut être trouvé. *Mutatis mutandis*, la même chose vaut pour les textes non-fictionnels, qui ont, eux, leurs indices de non-fictionnalité. Le fait de s'intégrer dans un quotidien ou dans une revue scientifique rend un texte en principe non-fictionnel.

Il y a des nuances dans le degré où les indices de fictionnalité (et de non-fictionnalité) sont contraignants. On en connaît dont la présence est condition suffisante pour que le statut sémiotique du texte soit déterminé: les éléments textuels à référent fictif, les sous-titres, par exemple, déterminent sans ambiguïté aucune la fictionnalité globale d'un texte. Mais il y en a aussi dont la présence n'est pas forcément condition suffisante pour qu'on dise d'un texte qu'il soit fictionnel. Ce sont des indices non-contraignants. C'est le cas des figures et des structures plus ou moins conventionnelles ou individuelles qui font la poéticité (la littérarité) du texte: métaphorie originale, couplage, iconicité, etc. On peut dire que la présence dans un texte de ces indications non-contraignantes, surtout quand elles sont nombreuses et variées, ont tendance à le fictionnaliser. Il est peut-être bon, pour les distinguer des autres, de les appeler indices de fictionnalisation. Admettons cependant, sans entrer dans le détail de la question, que la démarcation entre indices (contraignants) de fictionnalité et indices (non-contraignants) de fictionnalisation ne peut pas toujours se faire de façon nette, définitive.

4. D'un point de vue de leur réception par les destinataires (lecteurs), des consensus existent concernant les textes fictionnels et non-fictionnels, plus précisément concernant leurs référents (mondes évoqués) respectifs. Celui du texte non-fictionnel est censé être conforme à la réalité connue; sa représentation est susceptible d'être soumise à des tests de validité. Cette validité n'est pas exigée quand il s'agit du texte fictionnel; son référent, fictif, est un monde possible. Cependant, ce monde possible est, lui aussi, confronté par le lecteur avec ce que son expérience personnelle lui a appris sur la réalité. Du texte fictionnel il exige une autre «validité», qui concerne, elle, non pas une vérité objectivement falsifiable, mais une vraisemblance tout individuelle et qu'on pourrait appeler «authenticité». Cette authenticité relie l'expérience personnelle du lecteur à celui de l'auteur. Le lecteur demande au texte fictionnel que s'y extériorise un tempérament, qu'il peut éventuellement reconnaître et qui permet une évaluation affective. L'auteur du texte fictionnel laisse rarement indifférent. On l'aime, on ne l'aime pas. Il est rare, au contraire, qu'on s'intéresse à l'auteur du texte non-fictionnel; il peut rester anonyme, comme c'est le cas du journaliste.

Il s'en suit que la responsabilité de l'auteur d'un texte fictionnel est bien différente de celle de l'auteur d'un texte non-fictionnel. Le premier est tenu de présenter de l'authentique. Le deuxième doit offrir du valide. Une constatation pareille devrait suffire pour rejeter toute idée de censure possible contre un auteur de texte au statut fictionnel. Même s'il introduit des noms propres à référent non-fictif, des personnages vivants et réels par exemple, ces personnages, par le caractère globalement fictif de l'univers dans lequel ils s'intègrent, n'ont pas de statut essentiellement dissemblable des personnages désignés par des noms fictionnels. Ces personnages «historiques» ont seulement ceci de particulier qu'à leur fictivité principielle se mélange une certaine non-fictivité, qui est le résultat de connaissances extratextuelles provenant le plus souvent d'autres textes, non-fictionnels.

En simplifiant un peu les choses, on peut dire ceci:

a) le texte fictionnel est indiciel pour son auteur, et son référent est iconique pour un monde possible;

b) le référent du texte non-fictionnel est iconique pour la réalité.

5. Cependant, les choses ne sont pas aussi simples. Il est des cas où la démarcation fictionnalité/non-fictionnalité s'embrouille. J'ai dit qu'il y a toujours du non-fictionnel dans le texte au statut fictionnel. Ce non-fictionnel peut occuper tant de place, prendre une telle importance, qu'elle tend à faire oublier ce caractère global. C'est le cas, par exemple, des romans naturalistes de Zola. Dans M. Crubellier, *Histoire culturelle de la France, XIX^e et XX^e siècles* (Paris, Colin, 1974), on peut lire (p. 162):

[...] la révolution démographique du XIX^e siècle a entraîné pour l'ensemble de la France des perturbations profondes, une crise dans l'ordre culturel. Qu'on se rapporte aux descriptions de Paris de 1840 ou de 1850, à la littérature des topographies médicales, aux enquêtes de Villermé, aux statistiques de Quételet, aux romans de Zola...

Cette citation suffit pour prouver que les romans de Zola peuvent être utilisés à titre égal avec d'autres sources d'information non-fictionnelles. D'une façon générale, disons que le roman naturaliste se caractérise par sa tendance à la défictionnalisation; il est presque (il est aussi) un document.

Mais le phénomène contraire se produit aussi: certains textes non-fictionnels se fictionnalisent. Cela par suite de l'utilisation, par exemple, dans les reportages des quotidiens et des hebdomadaires, de procédés littéraires que j'ai appelés ci-dessus indices de fictionnalisation. Nous assistons aujourd'hui à une fictionnalisation de l'information non-fictionnelle, et c'est là un phénomène trop grave pour qu'il ne soit pas signalé et étudié.

L'attitude réceptive des lecteurs joue ici son rôle. Ils cherchent dans l'information, qu'elle soit politique, sociale, sportive ou autre, une intrigue telle qu'ils la connaissent d'après leurs lectures de textes fictionnels. Ils cherchent l'intérêt humain dans les données, vérifiables et par là

vraisemblables, de l'information non-fictionnelle. Lors d'une capture d'avion, d'un championnat de football, d'une crise ministérielle, d'un procès célèbre — tous ces événements fascinants s'échelonnant sur un certain laps de temps — le quotidien fournit à maint lecteur une portion journalière de feuilleton «naturaliste». C'est du naturalisme à l'envers, car on oublie plus ou moins le non-fictionnel prédominant pour le fictionnel accessoire. Les événements et les «héros» prennent, par conséquent, un aspect fictif. Grâce au mode de représentation, grâce aussi à cette volonté du lecteur de «consommer» une information fictionnalisée, la reine des Pays-Bas, Bjorn Borg et Mick Jagger peuvent devenir des êtres vaguement fictifs, vivant dans un monde dont on sait qu'il est le nôtre, mais qui ressemble étrangement à l'univers romanesque, qui a ceci de particulier qu'il est donné une fois pour toutes, inaccessible au sens littéral du mot, et intransformable.

On comprend alors les possibilités de manipulation des consciences qu'offre la fictionnalisation. Quand il y a fictionnalisation, l'exigence de validité est volontiers sacrifiée à celle d'authenticité, sensiblement moins rigoureuse. La fictionnalisation cause une obnubilation subreptice du réel. Elle favorise l'inertie de ceux qui pourraient penser à mettre en question le *status quo* social.

De plus, permettant la création de mythes nouveaux, où des vedettes de tous les domaines de la vie offrent des exemples de comportement, la fictionnalisation peut servir des desseins idéologiques. Car les mythes sont des idéologies incarnées (racontées). Il est probable que le fictionnel relève, fondamentalement, du mythique.

L'étude de la tension entre le fictionnel et le non-fictionnel en général et de la fictionnalisation en particulier mérite donc d'être entreprise de toute urgence. Elle conduira le chercheur à repenser les problèmes de la manipulation des consciences et le rôle des mythes dans notre société. Elle ouvrira, en fin de compte, la voie à une réflexion ultime: pourquoi les hommes sont-ils créateurs de fiction? Pour cette étude, pour cette recherche, pour cette réflexion, les instruments conceptuels que la sémiotique nous permet de mettre en oeuvre me semblent appropriés.

FIKCYJONALNE I NIEFIKCYJONALNE

STRESZCZENIE

Termin „fikcyjny” determinuje status semiotyczny określonego tekstu. Termin „fikcyjny” determinuje wyobraźniowy charakter prezentacji jako nierealny.

Tekst o statucie (założeniu) fikcyjnym składa się z wielkiej ilości znaków, wiele z nich opiera się wszakże na walorach fikcyjnych (takich jak przedstawione miejsce, postacie, ciągi wydarzeniowe). Składniki te kształtują i konstytuują odpowiednio indeksy fikcyjności. Oczywiście, istnieją również i inne. Obecność niektó-

rych znaków (tytuły, podtytuły i in.) jest warunkiem koniecznym ugruntowania fikcjonalności tekstu. Inne (struktury i ukształtowania „literackie”) są środkami bogacącymi indeksy fikcjonalności.

Tekstowa prezentacja niefikcjonalna zmierza ku zgodności ze znaną i poznawalną rzeczywistością. Składniki tej prezentacji mogą być poddane testom prawdziwości i prawomocności. Nie odnosi się to do tekstów zbudowanych na zasadzie fikcjonalności, albowiem ta nie wymaga stosowania kryteriów prawdziwości i autentyczności.

W niektórych przypadkach granica między obu formami jest nader płynna. Tak właśnie fikcjonalność powieści naturalistycznej wyraźnie zmierza ku niefikcjonalności, defikcjonalizacji; chodzi tu mianowicie o posługiwanie się autentycznymi dokumentami. Zjawisko przeciwne odnaleźć można w tekstach o statusie niefikcjonalnym, np. w reportażach publikowanych w dziennikach i w tygodnikach. Te formy piśmiennicze posługują się indeksami fikcjonalnymi. Rezultatem takiego ujęcia jest sytuowanie niefikcyjnych postaci w sytuacjach częściowo choćby fikcyjnych. Troska o prawomocność takiego zabiegu usankcjonowana jest koniecznością autentyczności tych gatunków pisarskich.

Taka fikcjonalizacja form niefikcjonalnych prowadzi do podstępnego przyćmienia walorów wyrażenie realnych. Może ona służyć określonym celom ideowym: prezentacji świata niedostępnego, tworzeniu współczesnej mitologii.

Przełożył *Jan Trzynadlowski*